



RAPPORT FINAL

Convention Syndicat mixte du Chalonnais – ADEME
2021 - 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

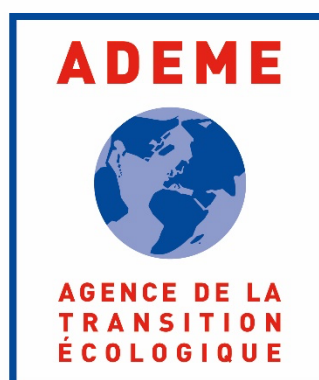


Table des matières

1. Résumé de l'action menée sur l'ensemble de la convention	3
2. Bilan final du programme d'actions	4
Action 1. Déclinaison de la stratégie Climat Air Energie du Chalonnais à travers la construction d'un plan d'actions au niveau des EPCI	4
Action 2. Animation, pilotage et gouvernance du programme de Transition énergétique du Chalonnais	5
Action 3. Consolidation et développement des partenariats	6
Action 4. Production et suivi d'une cartographie des projets de TEE engagés sur le territoire	7
Action 5. Organisation et animation de réunions techniques du Chalonnais	8
Action 6. Information et sensibilisation des élus aux enjeux de l'urbanisme durable	9
Action 7. Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement durable des espaces publics.....	10
Action 8. Information et sensibilisation des élus aux enjeux de la rénovation énergétique.....	11
Action 9. Accompagnement des collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine public	11
Action 10. Valorisation des CEE issus des projets des collectivités.....	12
Action 11. Production d'une étude sur l'état écologique et énergétique des écoles du Chalonnais	13
Action 12. Accompagnement des collectivités dans leurs projets de mobilité durable	15
Action 13. Information et sensibilisation des élus sur les enjeux liés aux énergies renouvelables.	17
Action 14. Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'ENR.....	18
Action 15. Production d'une étude des potentiels en énergies renouvelables par filière/ atlas énergétique	18
3. Bilan des difficultés rencontrées	20
4. Bilan des ETPT utilisés et des salaires versés.....	21
5. Actions de communication réalisées sur le territoire	21
6. Orientations envisagées.....	22

1. Résumé de l'action menée sur l'ensemble de la convention

Les trois années de mise en œuvre de la convention entre l'ADEME et le Syndicat mixte du Chalonnais ont été caractérisées par la réalisation des différentes opérations inscrites au sein du plan d'actions. Ainsi, ces trois années furent extrêmement riches et opérationnelles, ponctuées de rencontres et de réunions au sujet des thématiques de transition énergétique. Les actions et l'animation autour de la transition énergétique a permis à la dynamique établie sur le territoire de se conforter et de s'accroître.

Cette dynamique a pu être mise en lumière notamment à travers le nombre de communes et intercommunalités porteuses de projets ambitieux. En effet, par exemple, la proportion de projets de rénovation énergétique atteignant le niveau basse consommation a augmenté ou encore les projets de désimperméabilisation des cours d'écoles se sont multipliés ces dernières années sur le territoire.

Au niveau de la déclinaison de la stratégie Climat Air Energie du Chalonnais dans les EPCI, de nombreux échanges avec les élus et agents ont permis de réaliser l'état des lieux du programme TETE.

Les trois années ont également été riches en projets de rénovation énergétique des collectivités suivis par la chargée de mission transition énergétique (TE). Ce contact direct avec les collectivités permet d'informer et de sensibiliser les élus sur les possibilités techniques plus favorables à la transition énergétique et écologique, en rapport avec leurs projets et au-delà.

Par ailleurs, à de nombreuses reprises la chargée de mission a pu mettre en lien les collectivités avec ses partenaires pouvant les accompagner techniquement, notamment les CEP, le chargé de mission ENR du département, les chargés de missions bâtiments de l'ATD71 ou du SATEC ou encore la chargée de mission en énergie partagée du SYDESL.

De plus, plusieurs actions majeures ont été réalisées. Le Syndicat mixte s'est distingué dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, à travers l'élaboration d'un atlas des énergies renouvelables du Chalonnais. L'atlas a notamment permis aux communes de définir leurs zones d'accélération des énergies renouvelables, demandées par l'Etat, suite à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Enfin, une étude sur l'état écologique et énergétique des écoles du Chalonnais a été menée, mettant en lumière les avancées possibles sur le territoire et sensibilisant les collectivités sur les enjeux de la transition dans le contexte de l'école.

2. Bilan final du programme d'actions

Action 1. Déclinaison de la stratégie Climat Air Energie du Chalonnais à travers la construction d'un plan d'actions au niveau des EPCI

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission sera en charge de la rédaction du plan d'actions et de la mobilisation des partenaires à travers des ateliers de concertation dédiés avec ceux-ci en s'appuyant sur les avis et expériences de chacun pour développer au mieux les projets portés par les collectivités.

2. Mise en œuvre de l'action

La première étape a été la mise en place de réunions avec les techniciens pour évoquer les actions déjà réalisées par les EPCI, ainsi que les actions en cours et en réflexion.

Par la suite, des réunions ont été organisées avec les présidents et vice-présidents en charge de la transition énergétique et écologique ou de l'environnement. Elles ont permis de consolider l'engagement des trois intercommunalités dans la transition énergétique et écologique notamment à travers des délibérations engageant les intercommunalités dans une démarche de transition.

Ainsi, la communauté de communes Entre Saône et Grosne a validé lors d'un conseil communautaire en juillet 2022 la mise en place d'une stratégie énergétique et écologique intercommunale volontaire en s'appuyant sur les nombreuses actions prévues dans le cadre du dispositif « petite ville de demain ».

La communauté de communes Sud Côte Chalonnaise a présenté en conseil communautaire de novembre 2022 le dispositif Territoire Engagé Transition Ecologique ainsi que les prochaines étapes pour la mise en place concertée d'un plan d'actions permettant de décliner ce dispositif.

L'accompagnement des EPCI s'est voulu personnalisé selon les besoins des intercommunalités. Ainsi, des réunions de travail ont été organisées, notamment avec la communauté de communes Saône Doubs Bresse, afin d'intégrer les enjeux de transitions de manière transversale dans le plan d'actions petite ville de demain de Verdun-sur-le-Doubs.

Enfin, la chargée de mission TE a présenté le programme TETE aux présidents des trois communautés de communes. Par la suite, elle a pu accompagner les trois intercommunalités à effectuer leur état des lieux du programme. Dans un premier temps, des sessions de travail avec les agents et DGS des communautés de communes ont permis de pré-remplir l'état des lieux. Dans un second temps, l'état des lieux a été présenté, validé et finalisé en présence des présidents et élus en charge des questions de transition dans les communautés de communes.

Action 2. Animation, pilotage et gouvernance du programme de Transition énergétique du Chalonnais

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission sera responsable de la préparation, de l'organisation, de l'animation et du suivi des différentes instances (notamment le COPIL).

Elle devra aussi :

- Rédiger les comptes rendus, rapports et bilans,
- Réaliser le suivi budgétaire,
- Rédiger des notes à destination des Vice-Présidents,
- Communiquer sur la stratégie du Syndicat mixte du Chalonnais

2. Mise en œuvre de l'action

Des comités de pilotage ont été organisés le 27 juin 2022 et le 7 juillet 2023.

De plus, tout au long de ces 3 années, des réunions régulières de suivi des actions ont été organisées entre la chargée de mission TE et le vice-président en charge de la TE.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de certaines actions tel que l'atlas des énergies renouvelables, des comités techniques et de pilotage ont été organisés spécifiquement.

Action 3. Consolidation et développement des partenariats

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission sera en charge de la mise à jour de l'annuaire des référents et partenaires engagés et du renforcement des collaborations avec les partenaires existants, et devra s'appuyer sur des acteurs relais pour diffuser aux mieux les actions TE sur le territoire.

2. Mise en œuvre de l'action

L'annuaire des référents a été mis à jour chaque année.

De fréquentes réunions de coopération ont été réalisées :

- Réunions régulières avec les chargés de mission bâtiment du Service d'Appui Technique aux Communes du Grand Chalon pour le suivi des dossiers de rénovation énergétique des collectivités.
- Réunions régulières avec les chargés de mission bâtiment de l'ATD71 pour le suivi des dossiers de rénovation énergétique des collectivités.
- Des points téléphoniques fréquents entre la chargée de mission TE et le chargé de mission ENR du Département au sujet du suivi des projets d'ENR du territoire. Participation annuelle au Cotech ENR71 organisé par le département pour le suivi des projets EnR thermique.

D'autres échanges avec les partenaires ont également eu lieu, notamment :

- Une réunion avec la direction du SYDESL pour fixer les modalités de coopération, notamment par rapport au rôle de la chargée de mission en financement partagé et le CRTE, en décembre 2021.
- Participation à une réunion de bilan CEP de la communauté de communes Entre Saône et Grosne en novembre 2021.
- Participation au réseau de la transition énergétique de la DDT et invitation de la DDT à participer aux réunions de présentation de l'atlas des énergies renouvelables en réunion des maires des intercommunalités de notre territoire en automne 2023.

- Signature d'une charte sur l'agrivoltaïsme en janvier 2024 en partenariat avec la chambre d'agriculture et organisation de réunions rassemblant la chambre d'agriculture, les communes et les porteurs de projets agrivoltaïques.
- Participation de l'animatrice EnR Citoyennes BFC à une réunion technique du Chalonnais pour présenter les enjeux des EnR citoyens aux techniciens du Chalonnais en septembre 2024.

A de nombreuses reprises, la chargée de mission TE a fait le lien entre ses partenaires et les collectivités en les informant de leurs missions et en transmettant leurs coordonnées.

Ainsi, lors de la journée dédiée à la présentation de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais, l'ensemble de l'accompagnement technique et financier mobilisable par les collectivités a été présenté aux élus. Sont intervenus pour présenter leurs missions d'accompagnement technique : le chargé de mission Enr thermique du département, le « générateur » du groupement des syndicats d'énergie « Territoire d'Énergie BFC », le chargé de mission EnR du SYDESL, le chargé de mission bâtiment du SATEC du Grand Chalon. De plus, lors des 130 réunions avec les communes au sujet des ZAENR, les rôles et missions des partenaires ont été évoqués et leurs coordonnées ont systématiquement été intégrées dans les comptes rendus.

Action 4. Production et suivi d'une cartographie des projets de TEE engagés sur le territoire

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission sera en charge de la production d'une cartographie des projets de TEE engagés sur le territoire et de création de fiches retour d'expérience ainsi que de leur mise à jour annuelle : ajout des fiches retour d'expérience des projets finalisés l'année précédente et des points associés sur la cartographie.

2. Mise en œuvre de l'action

La réalisation des fiches retour d'expérience a été répartie selon les thématiques et les chargés de mission ayant suivi ces projets. Ainsi, la cheffe de projet, les chargées de mission LEADER, tourisme, urbanisme durable et TE ont travaillé conjointement sur la réalisation de ces fiches.

La cartographie des projets durables accompagnés par le Syndicat mixte du Chalonnais a été mise en ligne lors de la publication du nouveau site internet du Syndicat en décembre 2022. [Syndicat mixte du Chalonnais | Projets accompagnés \(syndicat-mixte-chalonnais.fr\)](https://syndicat-mixte-chalonnais.fr)

Sur cette cartographie, sont actuellement présentés 58 projets durables accompagnés entre 2018 et 2022.

12 fiches des projets finalisés en 2023 sont en cours de relecture et de validation par les communes concernées.

Action 5. Organisation et animation de réunions techniques du Chalonnais

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission organisera des temps d'échange avec les agents des EPCI en charge des thématiques abordées lors de ces rencontres. Elle fera le lien entre les différents acteurs notamment pour favoriser la montée en compétences des MSAP/EFS.

2. Mise en œuvre de l'action

- Une première réunion technique a été organisée le 23 novembre 2021. Lors de cette réunion, les objectifs du cycle des réunions techniques du Chalonnais ont été présentés et les thématiques abordées aux prochaines réunions ont été choisies.

- Un échange entre les Espaces France Services du Chalonnais et l'Espace Habitat Conseil du Grand Chalon au sujet des aides aux particuliers en matière de rénovation énergétique s'est tenu le 30 mars 2022.

- Une deuxième réunion technique a été organisée le 17 mai 2022 au sujet de l'urbanisme durable. Les fondamentaux de l'urbanisme durable ont été présentés aux techniciens par la chargée de mission SCoT et urbanisme durable. Suite à cette réunion, une visite de site ouverte aux élus et techniciens du Chalonnais au sujet de l'urbanisme durable (désimperméabilisation de cours d'école) a été organisée le 12 juillet 2022.

- Une troisième réunion technique a eu lieu le 22 novembre 2022 au sujet de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette réunion, comme toutes les réunions du cycle, a permis d'échanger sur l'actualité des différents EPCI en matière de transition. Les fondamentaux de la rénovation ont été rappelés à travers un quiz et l'ensemble des acteurs

publics de la rénovation ont été présentés. Enfin, le chargé de mission bâtiment du SATEC au Grand Chalon est intervenu pour présenter le décret tertiaire.

- Une quatrième réunion technique a eu lieu le 19 juin 2024 au sujet des énergies renouvelables et des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ainsi, les fondamentaux des EnR ont été rappelés à travers un quiz et l'ensemble des acteurs des EnR ont été présentés. De plus, les techniciens ont pu échanger sur la mise en place des ZAENR et le débat en conseil communautaire ainsi que sur les suites de cette mobilisation sur leur territoire.

- Une cinquième réunion technique a eu lieu le 24 septembre 2024 au sujet des énergies renouvelables citoyens avec l'intervention de l'animatrice Enr Citoyennes BFC pour présenter le rôle des collectivités dans le développement de ce type de projets. Au-delà des techniciens en charge des questions de transition dans les intercommunalités, les deux chargés de mission EnR (au SYDESL et au SATEC) accompagnant les collectivités dans leurs projets de photovoltaïque en toiture ont participé à cette réunion.

Action 6. Information et sensibilisation des élus aux enjeux de l'urbanisme durable

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission interviendra en appui à la chargée de mission SCoT et urbanisme durable pour diffuser, partager et stimuler les élus quant aux enjeux d'aménagement des espaces publics et aux pratiques d'urbanisme durable.

2. Mise en œuvre de l'action

- Intervention le 17 mai 2022 de la chargée de mission SCoT et urbanisme durable lors de la seconde réunion technique du Chalonnais. Présentation des enjeux de l'urbanisme durable ainsi que des exemples de réalisations sur le territoire.

- Organisation conjointe entre la chargée de mission TE et la chargée de mission SCoT et urbanisme durable d'une visite de site (cours d'école désimperméabilisée et végétalisée) sur le thème « Cour d'école, un exemple d'ilot de fraîcheur pour nos villes et nos villages », dédiée aux techniciens participants au cycle des réunions techniques, ainsi qu'au réseau des techniciens de la planification du Chalonnais et aux élus des commissions environnement/TEE.

- Organisation d'une intervention du délégué général de France Ville Durable sur le sujet de la sobriété foncière lors de la réunion des maires du Chalonnais du 5 décembre 2022
- Informations régulières auprès des élus et des techniciens au sujet de l'objectif ZAN par la chargée de mission SCoT et urbanisme durable.

Action 7. Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement durable des espaces publics

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission TE travaille en lien avec la chargée de mission SCoT et urbanisme durable et promeut son travail auprès des collectivités.

Elle sensibilise les élus aux solutions les plus écologiques possibles et le cas échéant mentionne la possibilité de projets d'aménagement durable de leurs espaces publics et la possibilité d'être accompagné dans leur démarche par la chargée de mission SCoT et urbanisme durable.

2. Mise en œuvre de l'action

La chargée de mission SCoT et urbanisme durable a accompagné les communes pour les aider à orienter leurs projets d'aménagement des espaces publics vers des opérations durables (végétalisation, désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, développement des mobilités douces...). L'accompagnement en matière d'ingénierie financière a aidé à la concrétisation de projets qui garantissent la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire (adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, renforcement du lien social...). Entre juillet 2021 et octobre 2024, 37 projets ont été accompagnés, dont 14 achevés.

La chargée de mission TE a promu le travail de la chargée de mission SCoT et urbanisme durable à de nombreuses reprises, ce qui a abouti à la rencontre des collectivités avec celle-ci, notamment au sujet de la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles et des abords de bâtiments publics.

Action 8. Information et sensibilisation des élus aux enjeux de la rénovation énergétique

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission construira les éléments de communication, préparera, organisera et animera les réunions spécifiques dans les communautés de communes et les visites sur site.

2. Mise en œuvre de l'action

La sensibilisation des élus aux enjeux de la rénovation énergétique s'est faite systématiquement lors des premières rencontres au sujet de leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments publics.

De plus, à quelques reprises, la vidéo sur la transition énergétique réalisée par le Syndicat mixte a été transmise aux collectivités intéressées et des exemples de projets de rénovation énergétique ont pu être illustrés en présentant la cartographie des projets durables accompagnés sur le site internet du Syndicat mixte.

Action 9. Accompagnement des collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine public

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission accompagne méthodologiquement, administrativement et financièrement les porteurs de projet. Elle effectue également un travail d'analyse des solutions techniques proposées par le maître d'œuvre de manière à aider les élus dans les choix qui leur sont soumis en lien avec les critères de performances des financeurs. Elle sensibilise les élus aux solutions les plus écologiques possibles (utilisation des ENR et de matériaux biosourcés).

2. Mise en œuvre de l'action

La chargée de mission TE est entrée en contact avec les communes soit lors d'un premier rendez-vous sur place en présence ou non d'un partenaire technique (approche privilégiée), soit par voie téléphonique ou un échange de courriel.

Ainsi, cet accompagnement s'est fait en amont des projets, lors de leur définition et tout au long de leur développement pour s'assurer notamment de la bonne prise en compte des

éco-conditionnalités de certains dispositifs. L'accompagnement a toujours été personnalisé selon les besoins des collectivités.

Ainsi, entre juillet 2021 et octobre 2024 :

- Nbre de tableau de financements mobilisables réalisés : 26
- Nbre moyen de déplacements par semaine : 1 à 2
- Nbre de communes rencontrées ou contactées : 70
- Nbre de projets en cours à l'automne 2024 : 20
- Nbre de projets finalisés en BBC rénovation : 10

Idéalement, cet accompagnement s'est fait en collaboration avec l'ATD71 et le SATEC (pour les communes du Grand Chalon) qui apportent une expertise technique dans la définition des projets, l'écriture d'un programme et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

De nombreux projets font appel au dispositif EFFILOGIS de la Région, un accompagnement spécifique pour cette demande d'aide a été réalisé par la chargée de mission qui a participé aux trois comités techniques EFFILOGIS annuels.

Enfin, l'accompagnement des collectivités nécessitait, au-delà des contacts réguliers avec les communes, une veille constante sur les nouveaux dispositifs et appels à projets des différents financeurs.

Action 10. Valorisation des CEE issus des projets des collectivités

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission mettra en relation les collectivités avec l'organisme en charge de valoriser les CEE et de verser les primes aux collectivités.

2. Mise en œuvre de l'action

Des informations au sujet des CEE ont été transmises par la chargée de mission TE aux collectivités spécifiquement intéressées par la valorisation des CEE mais également systématiquement aux collectivités accompagnées par la chargée de mission. Les options existantes sur le territoire ont été communiquées de la manière suivante :

« Sur cette opération vous pourrez valoriser des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). Voici les différentes options qui s'offrent à vous :

- La première consiste à trouver des artisans qui récupèrent directement vos CEE et vous proposent une prime.
- La deuxième est d'aller sur la plateforme NR-PRO (<https://nr-pro.fr/>) afin de comparer les primes proposées par les acheteurs de CEE.

Les étapes suivantes sont à réaliser sur la plateforme :

1. Renseigner en 3 minutes votre projet sur la plate-forme et obtenir une première estimation de la prime.
 2. Être recontacté dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au dispositif.
 3. Recevoir les offres de primes dans les 24h par les fournisseurs d'énergie.
 4. Choisir l'offre de prime la plus intéressante.
- La troisième option est celle de solliciter le SYDESL pour la valorisation de vos CEE.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du référent pour ces questions au SYDESL :



Yoann PRAT


Econome de flux

Pôle Transition énergétique | SYDESL


Tél. : 03 79 42 00 93 | yprat@sydesl.fr


Mobile : 07 79 82 72 65



 [03 85 21 91 00](tel:0385219100)

 contact@sydesl.fr

 sydesl.fr

 Cité de l'entreprise, 200 Bld. de la Résistance, 71000 Mâcon

Pour connaître la démarche à suivre, je vous conseille de prendre contact avec lui. Vous trouverez également certaines informations sur le site internet du SYDESL : <https://sydesl.fr/certificat-deconomie-denergie/> »

Action 11. Production d'une étude sur l'état écologique et énergétique des écoles du Chalonnais

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission préparera et conduira l'étude, organisera les rencontres avec les élus et chefs d'établissements, rédigera les bilans et les documents communicants autour de

cette étude. La chargée de mission sera également responsable de la coordination pour la mise en place de l'audit groupé.

La chargée de mission travaillera de pair avec la chargée de mission SCoT et urbanisme durable sur le volet adaptation aux changements climatiques notamment sur la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles et la gestion de l'eau.

2. Mise en œuvre de l'action

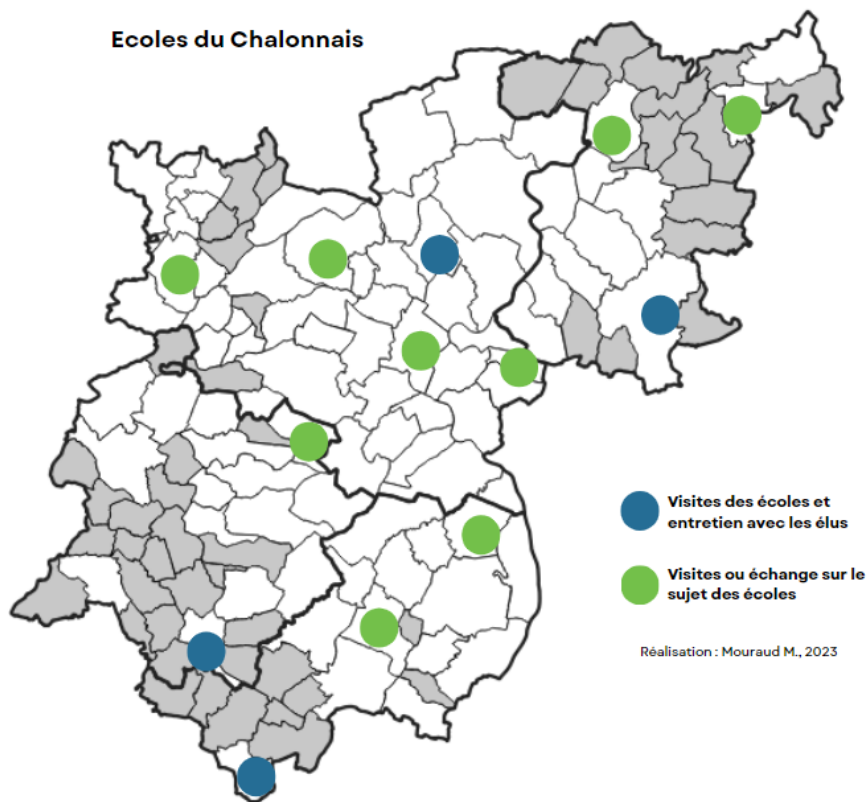
Une stagiaire a été recrutée en appui sur cette action, d'avril à août 2024.

Dans un premier temps, la méthodologie de l'action a été définie. En effet, une définition d'état des lieux écologique et énergétique était nécessaire afin de cadrer l'étude ainsi que les enjeux étudiés.

Dans un second temps, des indicateurs ont été choisis pour chaque thématique ainsi que des questions qui ont par la suite été regroupées dans un questionnaire en ligne.

Ce dernier a été envoyé aux communes du territoire en juin 2023. 64 communes sur 83 ont répondu au questionnaire.

De plus, afin de récolter des témoignages et retours d'expérience des élus du territoire, quatre visites d'écoles ont été organisées. Il s'agit des écoles de Saint-Martin-en-Bresse, Saint-Gengoux-le-National, Cormatin et Virey-le-Grand. De plus, un rendez-vous avec le responsable de la vie scolaire à Chalon-sur-Saône a également permis d'avoir des informations sur les mesures mises en place au sein de la ville de Chalon. Par ailleurs, d'autres écoles du territoire ont apporté des témoignages ou transmis des photos, c'est le cas de Fontaines, Bragny-sur-Saône, Saint-Cyr, Nanton, Oslon, Navilly, Granges et Saint-Léger-sur-Dheune.



Les résultats de cette étude ont été regroupés dans un document combinant l'état des lieux et un guide de bonnes pratiques. Un document de communication condensant ces informations a également été créé.

L'étude a été présentée lors d'une réunion des maires le 23 octobre 2024 et publiée sur le site internet du Syndicat mixte : [Une étude sur les écoles - Syndicat mixte du Chalonnais](#).

Action 12. Accompagnement des collectivités dans leurs projets de mobilité durable

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission travaille en lien avec la cheffe de projet et la chargée de mission tourisme, promeut leur travail auprès des collectivités et intervient en appui pour diffuser, partager et stimuler les élus autour des mobilités durables.

2. Mise en œuvre de l'action

La cheffe de projet et la chargée de mission tourisme accompagnent les porteurs de projets souhaitant développer des opérations de mobilité durable liées aux mobilités quotidiennes ou aux mobilités touristiques.

En effet, différents dispositifs élaborés ou suivis par le Syndicat mixte intègrent un axe dédié aux mobilités : FEDER urbain, FEDER rural, programme LEADER, contrat « territoire en action » du Chalonnais et contrat de développement fluvestre sur le périmètre de la Grande Saône. Par ailleurs, des appels à projets de l'Etat sont régulièrement publiés sur la thématique des mobilités, en particulier cyclables (appel à projets « aménagements cyclables », programme « territoires cyclables »). Des échanges réguliers interviennent à ce sujet avec le référent mobilités de la DDT 71.

Le conseil formulé et l'accompagnement du Syndicat mixte auprès des porteurs de projets concernent en particulier la mise en œuvre de solutions alternatives à l'usage des véhicules individuels, ainsi que le développement de liaisons entre les grands itinéraires cyclables et vers les centres-bourgs. Entre juillet 2021 octobre 2024, 20 projets ont été accompagnés, dont 10 sont déjà réalisés.

Par ailleurs, suite à la loi LOM, les trois communautés de communes de Chalonnais ont pris la compétence mobilités en juillet 2021, induisant la couverture intégrale du territoire par des AOM locales. La cheffe de projet a participé aux échanges menés dans le cadre des bassins de mobilité du Chalonnais et du Grand Chalon, et à l'élaboration des deux contrats opérationnels de mobilités, en lien avec les EPCI, les différents partenaires et la Région. Suivis par le Syndicat mixte, les plans de mobilité simplifiés mis en œuvre par les différentes communautés de communes illustrent leur engagement pour impulser une dynamique collective en faveur du développement de solutions de mobilités plus durables.

Action 13. Information et sensibilisation des élus sur les enjeux liés aux énergies renouvelables

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission participera, préparera, organisera et co-animera les réunions de sensibilisation.

2. Mise en œuvre de l'action

Une sensibilisation aux énergies renouvelables a eu lieu lors des différentes rencontres avec les élus au sujet de leurs projets. C'est ainsi qu'à de nombreuses reprises, le contact du chargé de mission ENR du département a été transmis aux collectivités afin de les inciter à évaluer la faisabilité d'un projet d'ENR thermique.

De plus, dans le cadre de l'élaboration de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais, dix vidéos d'information et de sensibilisation ont été réalisées. Ces vidéos sont disponibles sur le site internet du Syndicat mixte : [Syndicat mixte du Chalonnais | Atlas des énergies renouvelables \(syndicat-mixte-chalonnais.fr\)](https://www.syndicat-mixte-chalonnais.fr)

De plus, la journée du 10 mai 2023 dédiée à la présentation de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais a permis de sensibiliser les élus et agents (60 participants) aux EnR suivants : le photovoltaïque au sol et en toiture, et l'éolien, à travers les vidéos réalisées dans le cadre de l'atlas des EnR du Chalonnais, ainsi que le bois énergie à travers la visite du réseau de chaleur de Saint-Léger-sur-Dheune alimenté par une chaufferie bois.

Enfin, lors des 130 rencontres organisées avec les communes en automne 2023 pour les accompagner à définir leurs zones d'accélération à l'aide de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais, les différentes EnR ont été abordées et certaines énergies ont été présentées plus en détail aux élus, notamment lorsque ces EnR leur étaient peu connues (en particulier la géothermie de surface ou l'agrivoltaïsme).

Action 14. Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'ENR

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission assurera un accompagnement auprès des collectivités sur le montage technique, financier et juridique de leurs projets en lien avec le chargé de mission ENR du Département. Elle impulsera des dynamiques collectives de production d'EnR.

2. Mise en œuvre de l'action

Lors de l'accompagnement des communes dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments publics, lorsque cela était opportun, la possibilité de choisir une énergie renouvelable pour la production de chaleur du bâtiment a été évoquée (géothermie de surface, bois-énergie) et l'accompagnement par un chargé de mission énergie renouvelable thermique du département mentionné. Ainsi, plusieurs études ont pu être menées et une dizaine de projets ont pu être impulsés et suivis, notamment à Fontaines, Chapaize ou Gigny-sur-Saône.

Action 15. Production d'une étude des potentiels en énergies renouvelables par filière/ atlas énergétique

1. Rappel du rôle de la chargée de mission transition énergétique

La chargée de mission coordonnera la mise en place de l'étude et organisera plusieurs temps d'échanges avec les élus.

2. Mise en œuvre de l'action

Le Syndicat mixte du Chalonnais a été le maître d'ouvrage pour l'élaboration de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais. Deux prestataires ont été retenus pour la réalisation de l'atlas : le bureau d'étude AEC qui avait pour mission de réaliser les cartographies, les fiches techniques EnR ainsi que de présenter le contenu de ces fiches lors d'un tournage ; et l'agence de communication Staccato en charge d'une brève vidéo de présentation, ainsi que du tournage, montage et animation des 10 vidéos basées sur les fiches techniques.

Le travail d'AEC a débuté en juin 2022. Un premier cotech a été réalisé le 30 juin 2022, afin de présenter la méthodologie appliquée et de vérifier les données disponibles pour la réalisation des couches cartographiques.

Un premier COPIL a ensuite été organisé le 8 septembre afin de présenter le travail réalisé et de valider les orientations prises notamment la décision méthodologique suivante :

Les règles des documents de planification locaux (SCoT et PLUi) ne sont pas prises en compte dans les critères de priorisation des zones par filière. En effet, l'atlas est destiné, entre autres, à alimenter les réflexions dans le cadre de possibles évolutions de ces documents.

Ensuite, un second cotech a été réalisé le 29 novembre 2022 où un modèle de fiche a été présenté ainsi que le mode de calcul des gisements EnR.

Les membres du copil ont également été consultés sur le modèle de fiche en janvier 2023. Un sondage au sujet des idées reçues de chaque EnR a également été transmis. Les résultats du sondage ont été intégrés dans les fiches techniques.

Entre janvier 2023 et mai 2023, de nombreux échanges ont été nécessaires avec le bureau d'étude afin d'aboutir à un travail de qualité. La mission d'AEC a pris fin en automne 2023.

Par la suite, un travail de création de cartographies simplifiées et accessibles sur internet, à partir des cartographies SIG, a été réalisé par la chargée de mission SCoT et urbanisme durable.

Au niveau de Staccato, un premier tournage des installations EnR du territoire a été organisé en septembre 2022. Ces images ont servi à étoffer la vidéo de présentation ainsi que les 10 vidéos par filière EnR.

La première vidéo de présentation de l'atlas a été diffusée lors de la réunion des maires du Chalonnais le 5 décembre 2022.

Le tournage des 10 vidéos de présentation de chaque filière a été réalisé les 3 et 4 avril 2023.

Trois des dix vidéos présentant chaque EnR ont été présentées lors de la journée dédiée à la présentation de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais le 10 mai 2023.

L'ensemble des vidéos sont consultables sur la page dédiée à l'atlas du site internet du Syndicat mixte.

Enfin, l'atlas a été présenté en conseil communautaire ou en réunion des maires spécifiques des quatre intercommunalités du territoire en automne 2023. Lors de ces présentations, la DDT a été conviée pour évoquer la question des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

Par la suite, la chargée de mission transition énergétique et la chargée de mission SCoT ont réalisé 130 rencontres avec les communes pour les aider dans la définition de leurs zones d'accélération à l'aide des cartographies de l'atlas. Lors de ces rencontres de 45 minutes, ont pu être présentés : l'atlas, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023 et les zones d'accélération. De plus, les réunions ont permis aux élus de visualiser leur commune sur les 7 cartographies (photovoltaïque au sol, photovoltaïque en toiture, éolien, biogaz, géothermie sur sondes, sur nappe et microhydroélectricité), afin de connaître les contraintes et opportunités et les parcelles potentiellement intéressantes pour le développement de projets. De nombreuses communes ont également pu pré-dessiner leur zone d'accélération.

Par la suite, l'atlas sera exploité dans le cadre de la modification simplifiée du SCoT, qui devrait intervenir en 2025.

3. Bilan des difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre du plan d'actions sont relativement minimes et de nature exogène.

Tout d'abord, de grandes difficultés ont été rencontrées avec le prestataire recruté pour l'élaboration de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnois, le bureau d'études AEC. Leur travail hâtif et erroné tant sur la forme que sur le fond et leur manque d'expertise sur les questions d'EnR, nous ont poussé à travailler nous-même sur les missions qui leurs avaient été assignées et à faire appel à nos partenaires pour leur expertise technique. Ainsi, une charge de travail supplémentaire de la chargée de mission TE ainsi que de la chargée de mission SCoT a dû palier ces manques.

De plus, le manque de personnel dédié aux thématiques de transitions au sein des intercommunalités a induit une réactivité plus faible des EPCI face aux propositions

d'actions de la part de la chargée de mission TE et peu d'avancement sur leurs actions sans suivi constant. Celui-ci étant partiellement rendu difficile dû à la grande charge de travail de la chargée de mission TE notamment pour les raisons évoquées précédemment.

Enfin, la pluralité des thématiques et des actions à aborder a pu rendre la spécialisation et les connaissances fines sur l'ensemble des thématiques difficiles.

4. Bilan des ETPT utilisés et des salaires versés

La chargée de mission transition énergétique a consacré 100 % de son temps de travail aux actions présentées précédemment. Le directeur est également intervenu en coordination et assurait le déploiement de ce programme d'actions dédié à la transition écologique et énergétique du territoire.

5. Actions de communication réalisées sur le territoire

Dans un premier temps, le nouveau site internet du Syndicat mixte du Chalonnais a été développé avec plusieurs pages dédiées à la transition énergétique et écologique où apparaissent notamment la cartographie des projets durables et leurs fiches retour d'expérience, le diagnostic et la stratégie Climat Air Energie du Chalonnais, ainsi que les fiches et vidéos de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais.

De plus, dans le cadre de l'élaboration de l'atlas des énergies renouvelables, plusieurs actions de communication ont été déployées. Tout d'abord, une agence de communication a été recrutée pour tourner les 11 vidéos de l'atlas en automne 2022 et avril 2023. En mai 2023, une journée dédiée à la présentation de l'atlas a été organisée à Saint Léger sur Dheune avec 7 intervenants extérieurs, principalement des partenaires du Syndicat mixte et une visite d'une chaufferie bois a été organisée. Pour cette occasion, les 10 fiches EnR ont été imprimées et regroupées dans des pochettes dédiées afin d'y être distribuées.

En outre, afin de communiquer les résultats de l'étude sur l'état écologique et énergétique des écoles du Chalonnais menée en 2023 une brochure a été réalisée. Elle a été distribuée aux élus lors d'une réunion des maires dédiée entre autres à la présentation des résultats de l'étude, à l'automne 2024.

Enfin, la chargée de mission a pu participer aux assises de l'énergie 2022, 2023 et 2024.

6. Orientations envisagées

Pour les années à venir, la poursuite des différentes actions engagées est prévue. Notamment, les actions d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs projets et l'étude des financements mobilisables, les actions d'aide aux changements de comportement, de sensibilisation et de mise en réseaux des acteurs locaux qui sont nécessaires pour conserver une dynamique de territoire autour de la transition énergétique. Sera également poursuivie la mise à jour annuelle de la cartographie des projets durables du territoire. Enfin, lors de l'intégration des enjeux des énergies renouvelables dans le SCoT du Chalonnais prévue en 2025, il est également envisagé de mettre à jour certaines cartographies de l'atlas des énergies renouvelables du Chalonnais afin d'y intégrer les actualités réglementaires et potentiellement des couches cartographiques supplémentaires.